



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

DRULINGEN

PLAN DE REGLEMENT N°2

Echelle au 1/5000ème

Elaboration du PLU le 19/11/2007
Modification n°1 le 30/03/2015
Modification simplifiée n°1 le 28/11/2016

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

APPROBATION

Vu pour être annexée à la délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2021,



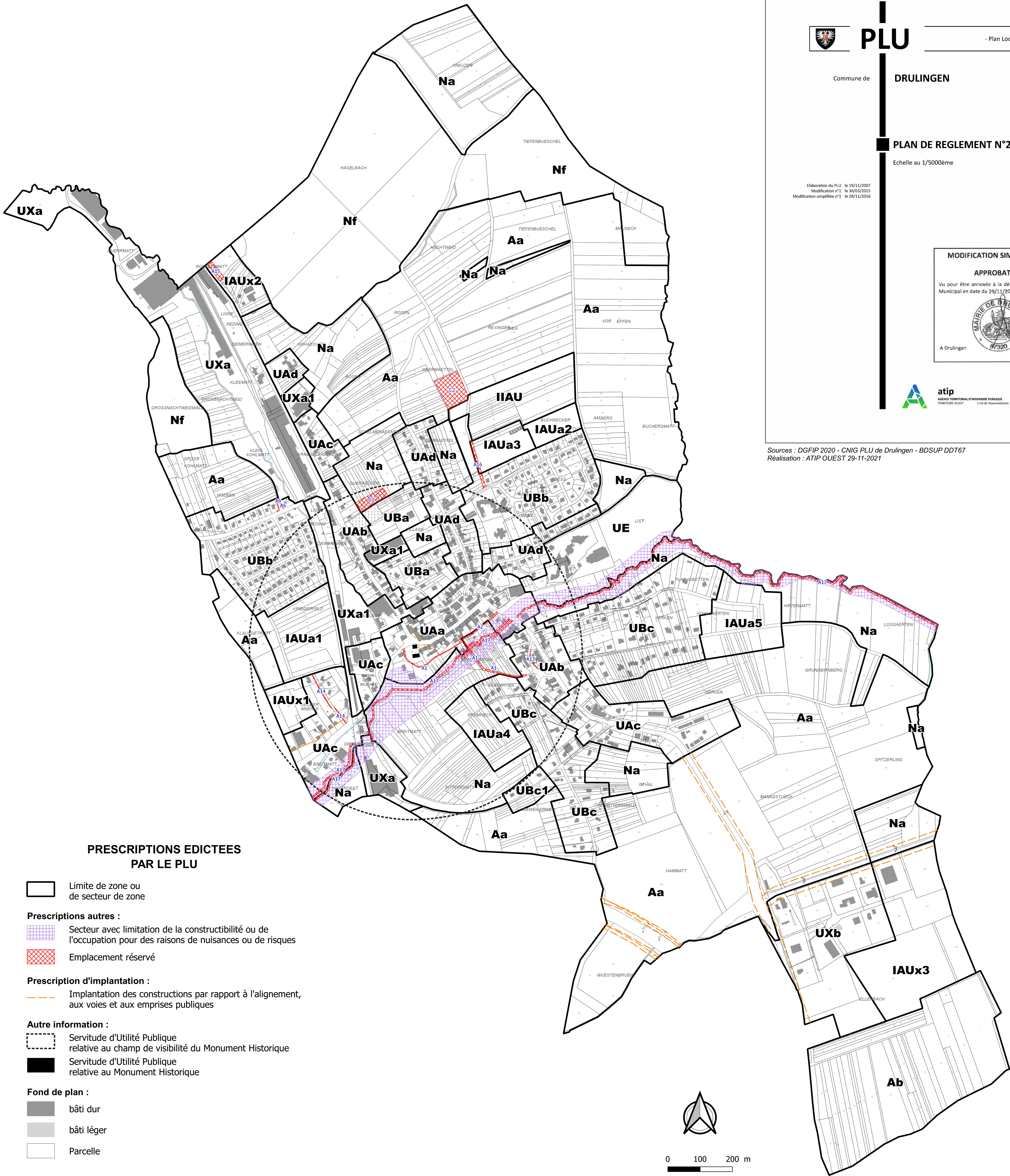
A Drulingen

le Maire,
Jean-Louis SCHEUER



atip
AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE
TERRITOIRE OUEST
1 rue de Mennobisheim 67100 SAVERNE

Sources : DGFIP 2020 - CNIG PLU de Drulingen - BDSUP DDT67
Réalisation : ATIP OUEST 29-11-2021



PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

Limite de zone ou de secteur de zone

Prescriptions autres :

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Emplacement réservé

Prescription d'implantation :

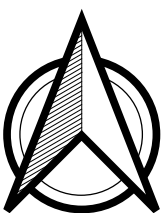
- Implantation des constructions par rapport à l'alignement, aux voies et aux emprises publiques

Autre information :

- Servitude d'Utilité Publique relative au champ de visibilité du Monument Historique
- Servitude d'Utilité Publique relative au Monument Historique

Fond de plan :

- bâti dur
- bâti léger
- Parcelle



0 100 200 m